

**DELIBERATION N° 19/105 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DOTATION
QUINQUENNALE**

SEANCE DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Laura Maria POLI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,

- VU** la motion déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI pour le groupe « Andà per Dumane »,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapports de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion, telle que réécrite suite aux travaux de la Commission des Finances, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la mise en place de la collectivité unique et la suppression des départements,

CONSIDERANT que de nombreux maires s'appuyaient sur ces derniers pour soutenir leur plan de financement,

CONSIDERANT que la fusion des trois anciennes collectivités a modifié profondément les usages en termes de financement notamment pour les communes de moins de 350 habitants,

CONSIDERANT que nous sommes sur une période exceptionnelle suite à la fusion des trois collectivités,

CONSIDERANT que l'évolution institutionnelle a retardé les maires dans leurs demandes,

CONSIDERANT que ces communes disposent de peu de moyens et que nous nous devons de les soutenir,

CONSIDERANT que nous avons tous à cœur la défense de l'intérêt des communes et notamment des communes de moins de 350 habitants qui sont considérées comme des petites communes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à ce que soit précisé dans le prochain règlement d'aide aux communes en vigueur et dans tous les autres dispositifs, que pour la dernière année de la période, soit 2019, la date butoir de dépôt des demandes de subvention de toutes les communes au titre des aides aux communes soit portée au 31 juillet 2019. »

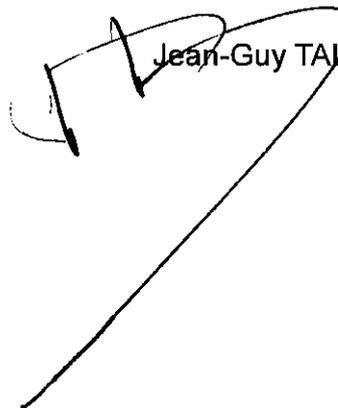
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

Accusé de réception

Objet	MOTION : DOTATION QUINQUENNALE
Identifiant acte	02A-200076958-20190329-036492-DE
Identifiant interne	036492
Date de réception par la préfecture	5 avril 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 mars 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

Fermer